

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	23	23 + 1 pouvoir

Date de convocation
10 janvier 2019

Date d'affichage du compte rendu
10 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le seize janvier à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : **ANTUNES Sandrine, BESSON Thierry, BIAUX Alain, BISSON Dominique, CALLIOT Daniel, DETERM Dominique, FENAT Denis, GALLOIS Philippe, HAMEREL Catherine, HAQUELLE Jean-Pierre, KESTLER Gérard, LE LAY Chantal, LEMERE Sylvie, MARCELLI Chantal, MARTIN Sophie, MILLOT Bernadette, MOURougane Siva, PEROT Jean-Claude, ROULIN Jean, SMITH William, SOISSON Didier, STEVENOT Dominique, THILLY Monique.**

Absents : **DORTA-BERMEJO Marie-Thérèse, GIROD Noémie, PERNET Colette.**

Représentés : **DAHMANI Amelle par KESTLER Gérard.**

Monsieur CALLIOT Daniel a été nommé secrétaire.

Objet : **PROJET ARTISTIQUE ÉCOLE PRIMAIRE DES TILLEULS**

N° de délibération : **2019_01_16_07**

Rapporteur : **Mme DETERM**

L'école élémentaire les Tilleuls sollicite une subvention pour la réalisation d'une production artistique (fresque murale) en co-intervention avec le collège L. Grignon

Elle s'élèverait à 500€.

59 élèves des classes de CM2 travailleraient sur le thème des différences au travers des arts et de la littérature afin de produire une fresque murale.

En arts, il s'agirait de découvrir des peintres et leurs techniques. Les élèves visiteraient également différents sites religieux sous l'angle architectural et aborderaient l'histoire des différentes religions.

Dépenses

Matériel (peinture, pigments, rouleaux et pinceaux) :	400,00 €
Cout intervenant : 30 €/heure X 10h	300,00 €
20 €/heure X 18h	360,00 €
Total	1 060,00 €

Recettes

Collège L Grignon (intervenant) : 30 €/heure X 10h	300,00 €
Coopérative :	260,00 €
Participation Ville de Fagnières :	500,00 €
Total	1 060,00 €

Il est proposé de participer à la dépense à hauteur de 500 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission jeunesse, éducation et vie associative ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 08 janvier 2019 ;
OUI l'exposé qui précède,

DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'école élémentaire les Tilleuls.

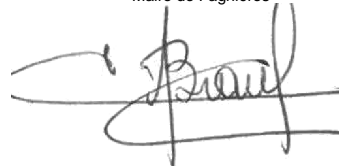
Résultat du vote :

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
24	0	0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Alain BIAUX

Maire de Fagnières



ALAIN BIAUX

Ce document a été signé électroniquement..
sous sa forme originale le 18/01/2019 à 10:18:39
Référence : 12351e640345ce58e67d2f0b67c623edcc9c113a